



1091 GRANDVAUX

COMMUNE DE BOURG-EN-LA VAUX  
MUNICIPALITE



## CONTRAT DE LOCATION PRIVEE ET REGLEMENT D'UTILISATION

---

**Jour:**

**Bénéficiaire:**

**Responsable:**

**Adresse:**

**E-mail :**



:



:

**Nature de la manifestation:**

**Nombre de personnes prévues :**

**Nombre de voitures :**

**Horaire de location prévu:**

Arrivée et départ probable

**Prix de location :**

Nettoyage inclus

CHF 350. 00.-

**Nombre de places :**

40 / 60 personnes.

10 tables de 80cm x 80cm

40 chaises

Plonge eau froide et chaude

Réfrigérateur

Machine à laver les verres et 60 verres à disposition

(Si demande de verres supplémentaires, ils seront facturés en sus)

WC équipé de papier de toilette, lavabo et essuie-mains.

Pas de cuisine

Pas de vaisselle, ni couverts

Traiteur accepté (**Attention : Fondues, raclettes, grillades, non admises**)

1.

**Non fumeur !**

## REGLEMENT

### **Boissons alcoolisées :**

Le local est avant tout un centre de dégustation et de promotion des vins du site.

**Le locataire a l'obligation de commander et de consommer les boissons alcoolisées proposées par les membres du Caveau Corto.**

Il se doit de choisir en priorité les vins du vigneron de la semaine.

**Toute autre boisson alcoolisée est interdite au sein du Caveau Corto sous peine d'une majoration de la facture du requérant.**

### **TARIF :**

Bouteille de vin blanc ou rosé	70 cl.	<b>23.-</b>
Bouteille de vin blanc ou rosé	50 cl.	<b>17.-</b>
Bouteille de vin rouge	70 cl.	<b>25.-</b>
Bouteille de vin rouge	50 cl.	<b>18.-</b>

### **Parcage des véhicules :**

Le parking du Bugnon situé côté ouest du village de Grandvaux possède des places pour les visiteurs et peut accueillir facilement une quinzaine de voitures. Des auxiliaires de circulation sont parfois à disposition des hôtes pour le parcage des véhicules sur la route de la Corniche, selon le nombre de manifestations se déroulant au village. Le comité du Caveau Corto se charge d'avertir la police intercommunale de Lutry (APOL) pour annoncer la manifestation.

### **Déprédations et nuisances :**

**Le locataire est rendu responsable des dégâts éventuels causés au matériel**, à l'exposition de peinture temporaire (tableaux), de photos ou d'autres objets exposés ainsi qu'au bâtiment dans son ensemble. Un état des lieux sera établi avec le responsable de la manifestation avant et après utilisation.

Les décorations éventuelles, mises en place par le locataire, sont autorisées à certaines conditions et sur demande préalable, **en aucun cas, les parois, plafonds et sols ne devront subir des dégradations.**

Si l'accès de la salle est signalé aux invités par des panneaux, rubans, ballons ou autres moyens, **le locataire a l'obligation de les enlever dès la fin de la manifestation.**

Avant de quitter les lieux, **les verres à vin utilisés seront rassemblés sur le bar** au dessus de la machine à laver la vaisselle. Les verres, mis à disposition du locataire qui seront cassés ou manquants, seront facturés au locataire, par une majoration de sa facture au tarif de CHF 5.00 le verre.

Le Caveau Corto est situé dans une zone habitée. Afin d'éviter tout désagrément, l'utilisateur s'engage à ce que tous les participants quittent la salle le plus silencieusement possible.

**Dès 22h00**, les portes et la porte-fenêtre seront closes, eu égard au voisinage.

**L'heure de police est fixée à 24h00, sauf si dérogation spéciale.**

L'association du Caveau Corto et la Commune de Bourg-en-Lavaux déclinent toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des particuliers ou à des associations qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du Caveau.

Le preneur prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer et garantir l'ordre et la bonne tenue durant la manifestation prévue.

**Le caveau est placé sous la sauvegarde des utilisateurs.  
Le responsable est la personne qui figure sur le contrat.**

Ce contrat est à renvoyer avec signature, à la secrétaire du Caveau Corto, à l'adresse sous-mentionnée. La remise et restitution de la clé se fait d'entente avec la secrétaire.

**La réservation sera définitive, sitôt le paiement de la location effectué sur le compte du Caveau.**

Banque Raiffeisen de Puidoux / **IBAN CH89 8045 4000 1015 5037 0**

L'utilisateur s'engage à respecter strictement les conditions ci-dessus.

Grandvaux, le

L'utilisateur

2.